

CAL
EA9
R86f
1978
DOCS

La Coopération du Canada au développement international

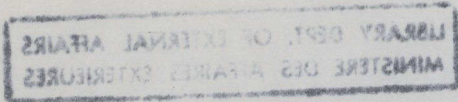


Page documentaire 86

La Coopération du Canada au développement international

(Révisé en avril 1978)

43-212-026



Direction des services de l'information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

La Coopération
du Canada
au développement
international

(Révisé en avril 1986)

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1978

N° de cat. E52-1/86F

ISBN 0-662-02008-1

On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits (prière d'indiquer la date de parution).

Les brochures appartenant à la série des Pages documentaires peuvent s'obtenir auprès des ambassades, hauts-commissariats ou consulats canadiens. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique, prière de s'adresser à la Direction des relations publiques du ministère des Affaires extérieures (Ottawa, K1A 0G2).

Lorsque le Canada rendit publique, en 1975, sa *Stratégie de coopération au développement international* pour la seconde moitié de la présente décennie, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures souligna que ce plan d'action tirait les leçons de vingt-cinq ans d'interventions canadiennes en faveur du «rattrapage» social et économique du Tiers-monde.

C'est en 1950, en effet, que le Canada s'est engagé dans cette immense entreprise internationale en acceptant de participer à la réalisation du Plan de Colombo.

A cette époque, nul n'eût songé à se formaliser qu'on appelât «aide» cet effort de solidarité du Canada envers trois pays nouvellement indépendants du Sud-Est asiatique: l'Inde, le Pakistan et le Ceylan (aujourd'hui Sri-Lanka), membres du Commonwealth. Comme l'indique le titre même du document de 1975, on parle plus volontiers et plus justement, depuis quelque temps, de «coopération» que d'«aide» ou même d'«assistance», ces deux derniers mots étant réservés le plus souvent aux formes particulières de la coopération (aide publique, aide alimentaire, assistance technique, etc.).

A la vérité, ces variations de vocabulaire traduisent de profonds changements, d'ordre quantitatif et qualitatif, qui sont survenus dans les rapports entre les nations depuis un quart de siècle, et plus particulièrement pendant la présente décennie. Les pays associés dans le cadre du Plan de Colombo sont maintenant au nombre de vingt-sept. L'aide publique canadienne*, sous une forme ou sous une autre, s'étend aujourd'hui à quelque soixante-dix pays en développement — dont une quarantaine comptent, au total, plus d'un milliard et demi d'êtres humains que l'ONU considère comme les plus démunis du monde et souvent les plus gravement touchés par les crises écono-

*Toutes les sommes figurant dans ce texte sont exprimées en dollars canadiens. Les quantités de marchandises sont données en tonnes métriques.

miques, alimentaires et autres de ces dernières années. Les liens qui se sont multipliés de la sorte entre des pays de plus en plus nombreux ont donné un sens bien plus concret qu'auparavant à ce qu'on appelle «la communauté internationale».

Coopération «globale»

La transformation consécutive du monde s'accélère si rapidement de nos jours qu'on en vient à parler d'un «village global». Dans celui-ci, les relations internationales du Canada, tout comme celles des autres pays industrialisés, apparaissent sous un jour nouveau: l'«aide», par exemple, ne peut plus donner l'illusion d'être une voie à sens unique. Les grands débats internationaux révèlent de façon de plus en plus évidente, depuis 1974, que la solution d'une foule de problèmes se posant aux pays riches ne pourra être trouvée sans la collaboration des pays en développement: de l'approvisionnement en pétrole, en produits et denrées essentiels jusqu'au maintien de la paix lui-même... «Aimer ou mourir ensemble, il n'y a pas d'autre ressource», disait Camus du destin de l'humanité.

Comme le milieu où elle s'exerce, la coopération ne peut être que «globale». C'est le premier point souligné dans la *Stratégie canadienne de coopération pour 1975-1980*. Le concours du Canada au développement international est défini comme une utilisation coordonnée de toutes les ressources appropriées et disponibles du pays, qu'elles soient publiques ou privées, industrielles, commerciales ou agricoles. Les ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Agriculture, de la Santé et du Bien-être social, pour ne mentionner que ceux-là, ajoutent à leur souci permanent d'exercer au mieux leurs activités spécifiques celui de veiller à ce que celles-ci favorisent, dans toute la mesure du possible, le succès des efforts que déploie le Tiers-monde pour sortir du sous-développement.

Il fallait bien qu'on en vînt à une telle «approche multidimensionnelle». Après une décennie et demie consacrée par les Nations unies au développement international, force est de constater que les transferts de ressources, «à des conditions de faveur», des pays riches vers les pays pauvres — ce que l'on appelle l'«aide», au sens strict du mot — n'ont pas empêché l'écart de s'agrandir entre les premiers et les seconds. De 1970 à 1975, l'ensemble du Tiers-monde a vu son pouvoir d'achat subir une baisse de l'ordre de quatorze milliards de dollars. Les pays en développement n'avaient pas attendu que

la Banque mondiale ait fait cette constatation pour se plaindre de la détérioration des termes de l'échange, en ce qui les concerne, sur les marchés mondiaux. Déjà, en 1973, un pays africain, la Zambie, calculait qu'une augmentation de 5 p. cent du prix de son cuivre lui rapporterait plus qu'un accroissement de 25 p. cent de l'«aide» qu'elle recevait de tous les pays industrialisés. Ainsi s'alimentaient des débats d'où ont émergé parallèlement les notions complémentaires de «coopération» et de «nouvel ordre économique international».

Dans sa «Stratégie 1975-1980», le gouvernement du Canada préconise donc «une approche globale et organique de la coopération au développement» et l'utilisation de divers instruments «dans les secteurs du commerce, des affaires monétaires internationales et autres». De fait, le gouvernement a créé un Comité interministériel sur les relations économiques avec les pays en développement, dont la mission est de recommander des moyens d'action favorisant «l'harmonisation des politiques canadiennes externes et internes qui touchent ces pays». Face aux défis nouveaux que posent des appels répétés et urgents à une solidarité efficace entre le Nord industrialisé et le Sud en voie de développement, le Canada aura été l'un des quelques pays riches à adopter officiellement et appliquer une véritable stratégie de coopération.

La coordination et l'orientation de toutes les politiques d'un pays en faveur du développement ne sont pas une mince affaire. L'effort est d'autant plus méritoire lorsqu'il s'agit, comme en a décidé le Canada, d'aider principalement les pays les plus pauvres et, en particulier, les plus démunis de leurs habitants, c'est-à-dire, ceux qui risquent le plus de demeurer en marge des progrès réalisés dans leur propre pays. Ces pays, où le revenu moyen par habitant est inférieur à 200 dollars par année, sont en effet, ceux qui ont le plus de difficultés à «absorber» l'aide étrangère et à en faire bénéficier les populations rurales ou la main-d'œuvre inemployée des villes. L'insuffisance des infrastructures matérielles et de l'encadrement administratif et technique y est justement le premier obstacle à surmonter.

Pourquoi une «aide»?

A eux seuls, ces pays justifieraient le maintien de l'«aide» parmi les divers moyens de la lutte contre le sous-développement. Le dénu-

ment et une solvabilité précaire leur rendent difficile l'accès aux sources ordinaires de financement de la croissance économique. Il n'y a guère que les transferts à des conditions de faveur (subventions, prêts sans intérêt ou à très faible intérêt) qui puissent leur procurer les ressources matérielles et techniques dont ils ont besoin pour amorcer, sans ruptures ni «aliénations» profondes, le développement de sociétés modernes et permettre à leurs habitants d'engager, avec quelque chance de succès, le combat contre la maladie et la malnutrition, l'ignorance et le sous-emploi.

Si même leur conscience le tolérait, est-ce que la vingtaine de pays industrialisés et nantis qui contrôlent les deux tiers des richesses de la planète, est-ce que les 640 millions de personnes très ou relativement à l'aise qui habitent ces pays pourraient se permettre, dans leur propre intérêt, d'abandonner à leur sort misérable près de deux milliards d'êtres humains et de les vouer à l'accablement du désespoir ou à la révolte?

Devrait-on faire abstraction des considérations humanitaires — qui animent, pourtant, le soutien généreux de millions de Canadiens à des mouvements bénévoles d'aide au Tiers-monde —, que de puissants motifs politiques et économiques inciteraient le Canada à contribuer de son mieux à résorber le sous-développement de la majorité des pays du monde (quelque cent vingt pays dûment représentés à l'ONU et dans les diverses organisations internationales).

Dans tous les forums mondiaux où se discutent des questions qui peuvent être d'un intérêt vital pour lui, le Canada ne peut que se féliciter à l'idée que l'esprit de coopération qu'il manifeste depuis de nombreuses années lui vaut la considération, et souvent, l'appui de pays dont la population totale constitue la moitié de l'humanité. Il a d'ailleurs avec ces pays des affinités dont beaucoup de Canadiens n'ont qu'une conscience confuse. Il n'y a pas si longtemps que le Canada est «pays souverain». Le statut de Westminster* ne remonte qu'à 1931. De plus, comme la majorité des pays du Tiers-monde, le Canada est exportateur de matières premières et compte, pour l'essor de son développement industriel, aussi bien sur l'apport de capitaux étrangers que sur l'accès aux marchés extérieurs.

Des situations comparables, des intérêts similaires créent les

*Le Statut de Westminster traduit sous forme de loi les décisions prises à la Conférence impériale de 1926 et établit que les pouvoirs législatifs des Parlements des dominions étaient égaux à ceux du Parlement britannique.

conditions d'une sympathie réciproque entre les pays du Tiers-monde et le Canada. Le fait que la coprésidence de la Conférence sur la coopération économique internationale («Dialogue Nord-Sud») qui s'est tenue à Paris, en 1976 et 1977, ait été confiée au Venezuela et au Canada témoigne à la fois de l'audience particulière dont bénéficie ce dernier sur le plan international et de la convergence de la notion canadienne de «coopération multidimensionnelle» et de celle d'un «nouvel ordre économique international» réclamé par le Tiers-monde.

Cette convergence reflète une «mutualité des intérêts» des pays riches et pauvres — «mutualité» dans laquelle le président de l'Algérie, M. Boumediène, a déjà dit voir une garantie du sérieux des accords de coopération. Contrairement à ce que pensent trop de gens dans le monde industrialisé, il n'est pas de pays donneur qui ne tire quelque profit de son aide publique, ne serait-ce que pour pouvoir poursuivre cette assistance. Au Canada, en 1976-1977, sur un budget de coopération au développement de 1.2 milliard de dollars, plus de 600 millions ont servi directement ou autrement à payer des biens et services canadiens et fourni des emplois à des milliers d'ouvriers et de spécialistes de toute sorte. Grâce à la libéralité qui caractérise l'aide publique et à l'initiative qu'ils conservent dans le choix des pays donateurs, les pays du Tiers-monde ont déjà fait beaucoup pour démontrer que la «mutualité des intérêts» garantit, en effet, le sérieux et l'expansion qualitative de l'assistance au développement international. Ils sont de plus en plus nombreux à se présenter comme partenaires à part entière sur les marchés industriels du monde et dans les grandes instances internationales. Ce n'est pas diminuer la valeur de la coopération canadienne que d'en montrer les avantages politiques et économiques. Tout autant que le Canada, les pays en développement désirent se transformer en d'authentiques partenaires commerciaux.

Certes l'expérience a révélé que l'«aide» n'y suffisait pas. Cependant, pour certains pays les plus pauvres, elle demeure indispensable. A des titres divers et selon des modalités variées, elle est encore nécessaire, en coordination avec d'autres moyens (financiers, commerciaux, etc.), pour assurer un développement rapide des autres pays plus avancés du Tiers-monde avant que les économies du Nord comme du Sud ne se grippent en se nuisant mutuellement au lieu de s'entraider.

Cette aide, le Canada la fournit donc avec l'assurance qu'elle est non seulement nécessaire à une promotion socio-économique souhaitable du Tiers-monde, mais qu'elle est aussi compatible avec ses propres objectifs nationaux et conforme à ce qu'il disait en attendre dans sa Déclaration de politique étrangère de 1970.

C'est à l'*Agence canadienne de développement international* que le gouvernement fédéral confie le soin de préparer, soumettre à son approbation et exécuter des programmes de coopération au développement du Tiers-monde. Le président de l'ACDI relève directement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui répond devant le Parlement de l'emploi des crédits votés pour l'aide publique canadienne.

L'aide en termes quantitatifs

Il y a plus de quinze ans, les pays industrialisés ont été invités par l'ONU à consacrer 1 p. cent de leur produit national brut au développement du Tiers-monde — dont 0.3 p. cent de source «non publique». On peut compter sur les doigts d'une main ceux qui ont réalisé ce vœu. Encore certains d'entre eux bénéficient-ils d'une certaine avance au départ en raison d'implantations industrielles et commerciales anciennes qui ont survécu à la décolonisation. Une situation de ce genre permet, naturellement, à un pays de compter sur un apport «non public» qui améliore son score final.

Le Canada, lui, dispose, certes, des ressources de la technologie nord-américaine et peut même en faire profiter les peuples francophones du Tiers-monde tout autant que ceux de langue anglaise. Il lui aura fallu, toutefois, étendre à de nombreux pays nouveaux ses relations diplomatiques, politiques (ce fut vite fait) et commerciales (cela se poursuit assez rapidement). Dès 1972, il était parvenu à diriger vers le Tiers-monde 0.98 p. cent de son PNB (produit national brut), ce pourcentage faisant entrer en ligne de compte, non seulement l'aide publique, mais les crédits gouvernementaux à l'exportation et les transferts privés de ressources.

Depuis, le montant des *dépenses* effectuées par le Canada pour l'aide publique (financée par l'État et dispensée à des conditions de faveur) a très exactement triplé. Pour l'année budgétaire 1976-1977, il s'est élevé à 963 millions de dollars, maintenant le Canada au septième rang des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD). Le montant des *crédits* votés par le Parlement était plus

considérable et franchissait le cap du milliard de dollars (0.48 p. cent du PNB). Une partie de ces crédits fut allouée par la suite à un autre ministère pour un prêt à la Jamaïque. Par ailleurs, les difficultés d'absorption de l'aide dans les pays les plus pauvres, ainsi que le problème posé par la mobilisation de ressources matérielles et humaines canadiennes devant permettre de prodiguer cette aide, imposent des limites à la générosité, pour peu qu'on la veuille utile. La croissance de l'aide publique canadienne est actuellement d'environ 10 p. cent par année, bilan que l'on peut qualifier de très honorable, compte tenu de la conjoncture économique internationale.

Les voies de l'aide

En matière de coopération au développement international, comme en d'autres domaines, il n'est pas douteux que la façon de donner vaut presque autant que ce que l'on donne. Il arrive, toutefois, que l'usage international ne laisse guère de choix sur la façon de dispenser l'aide publique au Tiers-monde.

Cette assistance se présente principalement sous trois formes: l'aide bilatérale, l'aide multilatérale et l'aide aux organisations non gouvernementales. La première est l'objet d'attaques parce qu'elle est, en partie, liée à des obligations de la part des pays bénéficiaires; la seconde désarme les critiques dans la mesure où elle n'est pas liée, c'est-à-dire conditionnelle; la troisième, unanimement louangée, a le précieux et rassurant mérite d'être fondée sur la bonne volonté des citoyens, sur le bénévolat. A ces grandes avenues de l'aide publique, qui mènent aux formes les plus diverses du développement, s'ajoutent d'autres voies qui se dirigent vers des objectifs particuliers. C'est le cas de l'aide alimentaire, de l'aide pour l'achat de produits de base, des *lignes de crédit* (forme de crédit exempté de nombreuses formalités), des secours d'urgence et des programmes d'incitation aux préinvestissements.

Aide bilatérale

L'aide bilatérale résulte d'accords conclus entre deux gouvernements. La réalisation de projets ou programmes précis en constitue la composante principale; mais elle comprend également l'aide alimentaire, l'aide en produits de base et les lignes de crédit, dont il est préférable d'expliquer séparément les finalités et les mécanismes particuliers.

De toute façon, en 1976-1977, comme les années précédentes, c'est bien à la réalisation de projets ou programmes qu'a été consacré le gros des crédits d'aide bilatérale: plus de 263 millions de dollars effectivement décaissés. Or, les décaissements pour l'aide bilatérale — qui absorbe chaque année plus de crédits que les autres formes d'assistance canadienne — se sont élevés à 477.73 millions de dollars en 1976-1977.

Parler de réalisation de projets ou programmes, ce n'est pas parler uniquement de la part du pays donneur, de financement, mais aussi de fourniture d'équipement, de matériaux, de produits, ainsi que de technologie et de services, ou, comme l'on dit, d'«assistance technique».

Ce n'est pas le Canada qui a imaginé de «lier» l'aide bilatérale à l'obligation pour le bénéficiaire, de se procurer une proportion plus ou moins grande des biens et services nécessaires à l'exécution d'un accord bilatéral d'assistance dans le pays qui prodigue l'aide. C'est un des cas, le plus manifeste et le plus dénigré à la vérité, où l'usage international a longtemps imposé la façon de donner. Le pays d'où provient l'aide («pays donneur») peut, sur le plan économique, récupérer une bonne partie de cette forme d'assistance qui, en outre, lui permet de faire étalage de ses ressources sur des marchés étrangers. Sans doute est-il plus facile ainsi de persuader l'opinion publique d'un pays développé de consacrer de plus en plus de crédits à l'aide publique. Il peut arriver, par contre, qu'un pays en développement se sente captif de l'aide bilatérale «liée»: les mille dollars qu'il doit dépenser pour un article provenant du pays donneur pourraient lui en procurer deux dans un autre pays. Oui! mais quel autre pays? Un autre pays développé?

L'affaire est si embrouillée que ce n'est guère que depuis 1975 qu'une entente commence à s'établir entre pays riches sur un «déliement» de l'aide bilatérale. Dans sa *Stratégie de coopération* pour 1975-1980, le Canada confirme son désir de libéraliser les conditions de son assistance aux pays sous-développés et envisage, notamment, d'étendre aux pays en développement les appels d'offres pour certains contrats financés par des prêts d'aide au développement. Un comité prépare le cadre administratif d'une telle libéralisation.

En attendant, les biens et services que procure l'aide bilatérale doivent continuer à avoir un «contenu canadien» déterminé, qu'il s'agisse de personnel ou de produits. En ce qui concerne ces derniers,

la norme minimale est 66 et $\frac{2}{3}$ p. cent de valeur ajoutée canadienne. Soucieux, toutefois, de conserver à son aide bilatérale la plus grande souplesse possible et de tenir compte de la situation de ses différents partenaires du Tiers-monde, le gouvernement canadien a adopté deux mesures importantes. La première a été d'autoriser l'ACDI à délier jusqu'à 20 p. cent de l'ensemble de l'aide bilatérale. Lorsque les circonstances le justifient, un pays pauvre peut ainsi bénéficier, sous forme d'assistance déliée, de ce que d'autres programmes ont permis d'accumuler ailleurs de «surplus de contenu canadien» — s'il est permis de s'exprimer ainsi en se référant à la norme générale. La deuxième mesure permet à l'ACDI de payer tous les frais d'expédition. Le Canada ne possédant pas de flotte marchande, c'est, en fait, la possibilité de délier encore 15 p. cent de l'aide bilatérale.

En ce qui concerne le financement de celle-ci, le Canada l'assure depuis toujours de façon que l'élément «don» prédomine largement. En 1976-1977, cette forme d'assistance fut financée par des subventions et par des prêts dont le montant est 184 millions de dollars. Ces prêts sont presque des subventions, tant leurs conditions sont libérales. La plupart portent sur cinquante ans, sont consentis sans intérêt et bénéficient d'un délai d'amortissement de dix ans. Toujours dans le cadre de l'aide bilatérale, d'autres prêts sont accordés à des conditions presque aussi généreuses: 3 p. cent d'intérêt, délai d'amortissement de sept ans et échéance de 30 ans. Consentis à des pays proches du «décollage» ou des pays qu'avantage la conjoncture économique, les prêts portant sur 30 ans sont d'autant plus rares (trois en 1975-1976) que le Canada oriente surtout sa coopération vers le *ratrapage socio-économique* des pays et des populations les plus défavorisés et que les crises diverses de ces dernières années font plus de victimes que de bénéficiaires parmi les pays du Tiers-monde avec lesquels il entretient des relations d'assistance bilatérale.

Parmi ces pays, il s'en trouvait douze, en 1977, faisant partie des moins développés, qui avaient bénéficié de prêts sans intérêt de l'ACDI. A la faveur du Dialogue Nord-Sud, le Canada a annoncé qu'il leur remettait ces dettes, au total quelque 254 millions de dollars. Cette décision globale allait dans le sens des solutions de la CNUCED au problème de l'endettement du Tiers-monde (225 milliards de dollars en 1977). Précédemment, pour répondre à des

situations particulières, le Canada avait déjà accordé des remises de dettes à l'Inde, au Bangla-Desh et au Pakistan.

En règle générale, les prêts servent à financer l'achat de biens et de matériel nécessaires à la réalisation d'un projet, tandis que les subventions sont utilisées pour la coopération technique — traitements des enseignants et des conseillers ou financement des études de rentabilité — ainsi que pour l'aide alimentaire. Fidèle à la stratégie de coopération qu'il a établie pour 1975-1980, le Canada dirige actuellement la plus grande partie de son aide bilatérale vers des pays dont le revenu annuel par habitant est inférieur à 200 dollars et il a accru considérablement ses activités à portée sociale. Parmi les pays intéressés par son aide bilatérale, il accorde sa préférence à ceux qui comptent d'abord sur leurs propres efforts pour dépasser le stade du sous-développement et qui luttent contre la marginalisation de secteurs ruraux ou autres de leurs populations.

Voici quelle a été la répartition régionale des décaissements pour l'aide bilatérale canadienne au cours de l'année 1976-1977:

- Asie: 237 millions de dollars, soit près de 50 p. cent des décaissements (au bénéfice de 23 pays et de quelques programmes régionaux).
- Afrique: 182 millions de dollars, soit 38 p. cent des décaissements, dont 89 millions pour 21 pays francophones et 93 millions pour les pays anglophones du Commonwealth et des pays voisins (au bénéfice de 41 pays et des programmes régionaux).
- Antilles du Commonwealth: 23 millions de dollars.
- Amérique latine: 26 millions de dollars.

Aide multilatérale

En une dizaine d'années, de l'année 1965-1966 à l'année 1976-1977, la part de l'aide publique canadienne acheminée par la voie multilatérale (c'est-à-dire par l'intermédiaire d'institutions ou de programmes dont les participants sont des États) est passée de quelque 30 millions de dollars à 417 millions. Ce dernier montant a représenté alors plus de 43 p. cent des sommes consacrées par le Canada à la coopération au développement international.

Une partie de l'aide alimentaire canadienne a toujours transité par des organismes ou programmes internationaux (9 p. cent pour l'année 1974-1975). Lors de la Conférence mondiale de l'alimentation, à Rome, en 1974, le Canada promit une assistance d'urgence

d'un million de tonnes de céréales par année de l'année budgétaire 1975-1976 à 1977-1978. Il s'engagea également à acheminer au moins 20 p. cent de son aide alimentaire par l'intermédiaire d'organismes internationaux.

Ces mesures ont augmenté la proportion des crédits de la coopération canadienne affectés à l'aide multilatérale. De toute façon, quelque favorable que puisse être la conjoncture internationale, le Canada s'est résolu, en 1975, à affecter à cette aide de 25 à 35 p. cent des fonds consacrés à son aide publique. Cette décision répond aux vœux des pays en développement pour au moins deux raisons: d'une part, l'aide multilatérale est presque entièrement *déliée*; d'autre part, ces pays, membres des institutions qui la dispensent, peuvent promouvoir au sein de celles-ci les plans et projets de développement qu'ils jugent les plus aptes à réduire leur dépendance économique.

Le Canada fait, lui aussi, partie de ces institutions où l'importance de ses contributions financières, techniques ou alimentaires lui permet de jouer un rôle actif aussi bien dans la détermination des grandes politiques internationales de résorption du sous-développement que dans leur mise en œuvre. Dans les deux cas, son influence s'exerce en faveur du *rattrapage socio-économique* rapide des pays et des populations auxquels il destine son aide bilatérale, à savoir les plus défavorisés. Il s'agit là d'une nécessité première soulignée dans la stratégie qu'il a établie pour la période 1975-1980 et dont le caractère prioritaire fait l'objet d'un consensus de plus en plus large dans les milieux internationaux et nationaux responsables des décisions relatives à la coopération au développement et leur application.

Ce sont principalement l'Assemblée générale des Nations unies, le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui décident de l'orientation à donner à la coopération. C'est au sein de ces assemblées que le Canada prend position sur des questions aussi importantes que l'établissement d'un nouvel ordre économique international, l'endettement du Tiers-monde, les transferts de technologie ou le code de conduite des sociétés multinationales. Au CAD, les quelque vingt pays industrialisés du monde non communiste s'efforcent d'harmoniser leur coopération au développement.

Dans le cadre de la coopération multilatérale, le Tiers-monde demande aux pays industrialisés beaucoup plus de belles résolutions. Aussi bien est-ce par ses contributions aux organismes internationaux de financement et d'exécution de programmes de développement que le Canada doit aussi répondre aux attentes des pays défavorisés. Pour l'année 1976-1977, les prêts et avances à des institutions financières internationales ont représenté trois cinquièmes des décaissements du Canada pour l'aide multilatérale: 264.9 millions de dollars.

La plus grande partie de ces fonds est répartie entre le Groupe de la Banque mondiale, dont les activités s'étendent à l'ensemble du monde en développement, et quatre institutions régionales: la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque de développement des Caraïbes (BDC), la Banque asiatique de développement (BAD) et le Fonds africain de développement (FAD). Ce dernier est rattaché à la Banque africaine de développement dont seuls des pays africains peuvent être membres. Le Canada a également fourni sa quote-part à un nouvel organisme d'assistance multilatérale: le Fonds international de développement agricole (FIDA) financé conjointement par les pays de l'OPEP et de l'OCDE.

Par son envergure, le Groupe de la Banque mondiale joue un rôle de premier plan dans le financement du développement dans le Tiers-monde. Le Groupe comprend la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), souvent appelée la Banque mondiale, l'Association internationale de développement (IDA) et la Société financière internationale (SFI). Ses contributions classent le Canada au sixième rang parmi des États qui financent les deux premières de ces institutions, et au septième rang de ceux qui financent la troisième.

En règle générale, la Banque mondiale accorde des prêts pour de grands projets d'infrastructure à des conditions comparables à celles du marché; elle a, toutefois, ouvert un «troisième guichet» au cours de l'année 1975-1976, pour accorder des conditions plus avantageuses aux pays les plus durement touchés par les pénuries alimentaires et énergétiques. Le Canada a facilité cette initiative par une contribution spéciale de 20 millions de dollars. L'IDA est, en quelque sorte, un «quatrième guichet» permanent pour les pays qui, même en l'absence de crises, ne peuvent emprunter qu'à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. Comme ce sont ces pays dont le *rattrapage économique* est le plus pressant, le Canada s'intéresse particu-

lièrement aux activités de l'IDA et participe généreusement aux reconstitutions périodiques des fonds de cette institution du Groupe de la Banque mondiale. En 1976-1977, cette participation s'est traduite par des décaissements dont le total s'est élevé à 140.4 millions de dollars. Quant à la SFI, elle a pour but d'aider le secteur privé du Tiers-monde à se développer. Dès qu'une entreprise ayant bénéficié de son soutien est en bonne voie, la SFI s'en retire pour réemployer ses ressources au bénéfice d'une autre.

Un certain nombre d'institutions de financement, à vocation plus limitée que celle du Groupe de la Banque mondiale, ont également bénéficié de l'apport financier du Canada au cours des ans. On peut citer, à titre d'exemples, un Compte de subvention du *Fonds monétaire international* pour les pays les plus durement touchés par la crise pétrolière, et la *Société andine de développement*. Les fonds versés à celle-ci s'inscrivent dans le cadre d'une politique constante de soutien des institutions régionales de développement. De 1971 à 1977 inclusivement, celles-ci ont reçu du Canada 345.5 millions de dollars en prêts et avances.

Étant donné que ces institutions connaissent bien les problèmes de leurs membres et favorisent leur coopération, le Canada les soutient non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan technique. Ainsi se sont instaurés de vastes programmes de coopération technique impliquant, certes, des services d'experts-conseils mais aussi un concours croissant des entreprises canadiennes.

Ces programmes de coopération technique s'ajoutant aux contributions versées à des institutions financières de développement vont de pair avec une collaboration de plus en plus étroite entre ces institutions et les organismes internationaux qui travaillent à la réalisation de projets d'aide multilatérale aussi nombreux que divers. Les plus importants de ces organismes sont des créations des Nations unies. Ainsi, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) est, sans conteste, la plus vaste organisation mondiale de coopération technique: il finance la majeure partie des activités de développement des agences spécialisées. La Banque mondiale s'en remet de plus en plus souvent à lui pour ce qui est des études préliminaires de projets dont elle envisage le financement. Membre fondateur du conseil des gouverneurs du PNUD établi en 1965, le Canada a toutes les raisons du monde de continuer à lui donner son appui. Celui-ci s'est manifesté, pour l'année 1976-1977, par le décais-

sement d'une subvention de 29.25 millions de dollars. L'année précédente, le Canada avait contribué au financement d'un programme spécial du PNUD à l'intention des vingt-cinq pays les moins développés du Tiers-monde (PLMD).

La contribution du Canada au Programme alimentaire mondial (PAM) (céréales, aliments divers et argent), s'est élevée à 83.8 millions de dollars pour l'année 1976-1977. Ce qui, aux yeux du Canada, a toujours fait l'intérêt du PAM, c'est que celui-ci utilise principalement les ressources alimentaires qui lui sont confiées pour la réalisation de projets propres à relever la condition des populations les plus pauvres, sous-employées, sous-alimentées et vulnérables. Les vivres sont utilisés comme rémunération du travail. On estime que des denrées canadiennes figurent dans neuf dixièmes des projets d'assistance du PAM.

A long terme, ce qui importe, évidemment, c'est la recherche d'une réelle autosuffisance du Tiers-monde en ce qui concerne tout d'abord l'alimentation.

D'où le concours que le Canada apporte libéralement aux efforts du plus vaste organisme international à se consacrer au développement du secteur agricole: l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Membre du Conseil de la FAO, le Canada s'associe, à l'occasion, à celle-ci pour la réalisation de ce que l'on appelle des projets «multi-bilatéraux», c'est-à-dire ajoutant à une aide multilatérale l'appoint d'une aide bilatérale (le Canada a acquis l'expérience de ce genre de coopération, en particulier, avec la Banque internationale). Il fait partie du Programme des experts de la FAO et contribue au financement du programme que celle-ci a intitulé «Campagne mondiale contre la faim/Action pour le développement» (200 000 dollars pour l'année 1976-1977).

Non seulement le Canada contribue-t-il au Fonds international de développement agricole (FIDA), mais encore fait-il partie du Conseil mondial de l'alimentation (CMA) et du Groupe consultatif de la production alimentaire et de l'investissement (GCPAI), deux agences des Nations unies créées à la suite de la Conférence mondiale de l'alimentation. Il subventionne, en outre, divers centres de recherche agricole.

L'aide multilatérale canadienne est également acheminée par l'intermédiaire du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle contribue aussi

à la réalisation de programmes internationaux de secours et d'aide aux réfugiés.

L'aide aux organisations non gouvernementales

Le Canada est le premier pays industrialisé dont l'agence de coopération, l'ACDI, ait créé un programme spécial de soutien à l'intention des organisations non gouvernementales (ONG). Plusieurs autres gouvernements et la Communauté économique européenne l'ont imité dans cette voie et l'ont consulté au moment de le faire. Les organisations non gouvernementales canadiennes qui coopèrent au développement du Tiers-monde sont de plus en plus nombreuses. Il n'y en avait qu'une vingtaine en 1963; on en compte vingt fois plus aujourd'hui. Certaines se sont constituées spécialement pour venir en aide aux pays pauvres; d'autres se sont développées au sein des Églises, des mouvements syndicaux et coopératifs, des associations humanitaires, etc. Répondant aux campagnes de souscription de ces organisations, les Canadiens ont directement participé au cours de l'année 1976-1977 au financement de centaines d'entreprises intéressant quelque 80 pays situés en Asie, dans le Pacifique, en Afrique et en Amérique.

Leurs contributions privées se sont élevées à plus de 90 millions de dollars. Ce n'est pas négligeable. De plus, le bénévolat permet d'échapper à bon nombre des lenteurs et des contraintes de l'aide publique dispensée par les États, et la modestie relative des budgets se reflète dans le caractère pragmatique des interventions «au ras de terre». Ensemble, ces deux qualités garantissent une orientation éminemment souhaitable — celle que l'on désirait voir s'amorcer dans la *Stratégie de coopération pour 1975-1980* — vers la satisfaction des besoins les plus urgents des populations les plus pauvres. Enfin, ce genre d'assistance est un puissant moyen de sensibiliser les Canadiens à tous les problèmes de développement du Tiers-monde.

Afin d'encourager ce type de coopération sans le dénaturer, l'ACDI s'efforce de plus en plus, depuis 1968 d'accorder des «subventions d'appoint» à des organisations non gouvernementales qui lui soumettent des projets favorables au développement dans des domaines qu'elle juge elle-même importants. Elle va, parfois, jusqu'à doubler la mise des donateurs privés. De cette façon, c'est non pas seulement 90 millions mais bien 128 millions de dollars que les organisations non gouvernementales canadiennes ont pu consacrer,

au cours de l'année 1976-1977, à quelque 700 projets d'assistance aux pays en développement.

Depuis 1974, l'ACDI apporte aussi son aide (1.5 million de dollars pour l'année 1976-1977) à certaines organisations non gouvernementales internationales dont les activités sur le plan mondial, bien qu'utiles au Tiers-monde, ne sauraient être coordonnées comme il se doit par des organismes nationaux. C'est le cas, par exemple, du Conseil international d'éducation des adultes (CIEA), organisation internationale dont le siège est au Canada, de l'Entraide universitaire mondiale ou du Bureau mondial du scoutisme.

Le gouvernement canadien a manifesté sa confiance aux ONG canadiennes et internationales en envisageant, dans sa *Stratégie de coopération pour 1975-1980*, d'augmenter la part des ressources de l'ACDI affectées à leur soutien. Déjà portée à 4 p. cent en 1976-1977, cette part pourra représenter de 6 à 10 p. cent du budget de l'Agence canadienne de développement international, et cela dans un avenir rapproché. Il convient, d'ailleurs, de préciser que les Canadiens répondent de plus en plus nombreux et avec une générosité croissante aux appels des ONG en faveur du Tiers-monde.

L'ACDI est responsable de la réalisation d'un programme spécial qui vise à les y encourager avec le concours des organisations non gouvernementales elles-mêmes; au cours de l'année 1976-1977, celles-ci ont consacré un million et demi de dollars de subventions à leurs activités de sensibilisation du public canadien. Quatre provinces canadiennes de l'Ouest ont adopté des politiques de subvention des ONG établies selon une formule proche de celle de l'ACDI.

Grâce aux fonds ainsi rassemblés, c'est par centaines que se comptent, chaque année, les volontaires de tout genre qui travaillent dans le Tiers-monde au succès d'entreprises lancées par les ONG, le plus souvent dans des secteurs (hygiène publique, développement rural, etc.) où les aides publiques et multilatérales sont difficiles à obtenir.

A lui seul, le *Service universitaire canadien outre-mer* (SUCO/CUSO) en comptait plus de 800 en 1975: enseignants, médecins, techniciens et autres experts. Le SUCO/CUSO existe depuis plus de 15 ans. Son expérience du développement est considérable et la qualité de ses services est hautement appréciée dans tout le Tiers-monde. La plupart des pays qui acceptent son concours paient les salaires de ses volontaires — au tarif local.

Créé en 1968, le *Service administratif canadien outre-mer* (SACO/CESO) envoie à l'étranger, pour des courtes missions, de grands gestionnaires qui sont à la retraite ou «prêtés» par leur employeur. Ces bénévoles ont déjà accompli plus de 1 200 missions à la demande de pays en développement. Une troisième organisation, *Jeunesse Canada Monde*, permet à des jeunes de 16 à 20 ans, tant du Canada que du Tiers-monde, de travailler ensemble pendant neuf mois en territoire canadien aussi bien qu'en Amérique latine, en Afrique ou en Asie.

Assistance technique

Cette œuvre bénévole au bénéfice du monde en développement est d'autant plus précieuse que l'*assistance technique* est une composante essentielle de la coopération internationale: c'est par elle que le Tiers-monde obtient à moindres frais des transferts technologiques dont il a besoin pour se développer par lui-même. A défaut de les obtenir ainsi, il doit passer par le marché de ce que l'on appelle «la propriété industrielle» où l'acquisition de la technologie et la formation des utilisateurs reviennent fort cher.

L'ACDI elle-même aide les pays en développement à obtenir les cadres et les divers techniciens nécessaires à une société moderne en leur envoyant de nombreux assistants techniques canadiens. En 1976, ceux-ci étaient au nombre de 1 600; il s'agissait d'experts spécialisés en divers domaines: éducation, services sociaux, santé, agriculture, commerce et activités bancaires, tourisme, industrie, mines et artisanat, énergie, transports et communications, administration et planification.

Cette forme d'assistance est complétée par un programme de bourses qui permet à des étudiants ou à des stagiaires du Tiers-monde de parfaire leur formation professionnelle au Canada ou, chaque fois que cela est possible, dans des pays en développement proches des leurs. En 1976, le Canada a accueilli 1 020 boursiers de l'ACDI et en a envoyé 648 dans des établissements appropriés de leur région.

L'assistance technique canadienne emprunte d'autres voies, tels le Programme de coopération technique du Commonwealth et un programme analogue, plus récent, relevant de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones. Le Canada participe au financement des fonds spéciaux nécessaires à la réalisa-

tion de ces programmes. Il fournit, en outre, des experts à divers organismes internationaux de coopération et en accueille des boursiers.

Une des contributions les plus remarquables du Canada à la recherche d'une autosuffisance technologique du Tiers-monde a été, sans contredit, la création, en 1970, du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), organisme distinct de l'ACDI mais travaillant en collaboration avec celle-ci chaque fois que la bonne marche de leurs programmes respectifs l'exige, notamment dans le domaine de la recherche agricole.

S'attaquant à une cause majeure des disparités technologiques, le CRDI aide les régions en développement à poursuivre des recherches scientifiques, et à acquérir les techniques innovatrices et institutions requises pour résoudre leurs problèmes. Des 21 membres du conseil d'administration, dix, dont six de pays en développement, ne sont pas canadiens. Le Centre a établi cinq bureaux régionaux — à Singapour, à Bogota, à Dakar, au Caire et à Nairobi. En juin 1976, cinq ans après sa création, le Centre avait accepté d'appuyer 375 projets entraînant des décaissements totaux de 69.8 millions de dollars. Les crédits votés par le Parlement pour le CRDI se sont élevés à 29.7 millions de dollars pour 1976-1977 (2.7 millions de plus que l'année précédente). Le Centre est parvenu, en exerçant un rôle d'animateur et en finançant des études préliminaires, à favoriser la coopération horizontale de plus de 70 pays en développement dans le domaine de la recherche, mettant les ressources d'institutions canadiennes à la disposition de ces pays, dans le cadre de projets auxquels travaillent des chercheurs du Tiers-monde.

Aide alimentaire

Si l'Agence canadienne de développement international et le CRDI travaillent en étroite collaboration dans le domaine agricole, c'est que, comme l'ACDI le sait bien, le grand objectif à atteindre est l'auto-suffisance alimentaire du Tiers-monde. Mais, comme tout le monde, l'ACDI sait aussi que l'aide alimentaire risque de demeurer utile et parfois indispensable jusqu'en 1980 et probablement après.

Le déficit céréalier était de 45 millions de tonnes durant l'année critique que fut l'année 1974-1975; d'après l'Institut de recherches pour une politique internationale de l'alimentation (IFPRI), il pourrait être de 100 millions de tonnes pour l'année 1985-1986. Le Canada

consomme à peu près la moitié des céréales qu'il produit. Il est naturel qu'il en exporte (en 1976, il a été l'un des seuls quatre exportateurs nets de blé au monde, les trois autres étant les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande). Il ne l'est pas moins de voir l'aide alimentaire occuper une place importante dans la coopération canadienne au développement international. Composante considérable, comme on l'a vu, de cette coopération assurée par les voies multilatérales, l'aide alimentaire vient tout de suite après l'assistance économique dans la répartition des crédits affectés à l'aide bilatérale. Au cours de l'année 1976-1977, l'ACDI a dépensé 149.44 millions de dollars pour apporter une aide alimentaire à 22 pays et à deux régions, l'une en Asie du Sud-Est et l'autre dans le Sahel africain. Cette forme d'aide vise tout d'abord à combattre la sous-alimentation et la malnutrition chroniques de groupes particulièrement vulnérables, tels les jeunes enfants, les mères, les personnes âgées et les indigents. Comme il s'agit de dons, dans l'immense majorité des cas, elle contribue, en outre, à protéger la balance des paiements des pays bénéficiaires et à ménager leurs réserves de devises étrangères.

Pour ne pas perturber la production agricole locale ou, pis encore, créer des conditions de dépendance là même où la recherche de l'autosuffisance doit être encouragée, les aliments donnés ne sont pas distribués gratuitement. Le gouvernement bénéficiaire les vend. L'argent qu'il en reçoit constitue des fonds de contrepartie, comptabilisés séparément, et sert à financer des projets nationaux de développement agréés par le Canada. C'est ainsi, par exemple, que des programmes de reboisement ont été financés en Algérie. A l'occasion, les fonds de contrepartie sont débloqués pour accroître le budget général de développement d'un pays bénéficiaire.

Pour l'année 1976-1977, le gros de l'aide alimentaire dispensée par le programme d'assistance bilatérale de l'ACDI a de nouveau été acheminé vers l'Asie du Sud-Est, notamment vers l'Inde (61.6 millions de dollars) et le Bangla-Desh (25.81 millions). En Afrique, les décaissements à ce titre ont été de 5.63 millions de dollars pour le Sahel.

Aide pour l'achat de produits de base

Cette forme d'aide bilatérale permet à des pays en développement de se procurer au Canada, des matières premières, brutes ou semi-traitées, ou des engrais nécessaires à leur jeune industrie ou leur agri-

culture. La nature des produits (engrais, cuivre, nickel, amiante, etc.) est déterminée par des ententes entre le gouvernement canadien et les gouvernements bénéficiaires et leur achat est généralement financé par des prêts à conditions faciles; il peut l'être, parfois, par des subventions. Cette aide est assujettie à des démarches et contrôles administratifs analogues à ceux qui régissent l'emploi des prêts pour le développement. Dans un pays comme le Pakistan, par exemple, elle favorise le développement déjà amorcé du secteur secondaire de l'économie ainsi que la création d'emplois. Au cours de l'année 1976-1977, elle a donné lieu à des décaissements de l'ACDI d'une valeur d'environ 52.5 millions de dollars.

Lignes de crédit

Assorties des mêmes conditions favorables que l'aide accordée pour l'achat de produits de base, les lignes de crédit ouvertes par l'ACDI ne sont pas astreintes à autant de formalités administratives. Ce sont, en somme, des cartes de crédit valant pour un montant déterminé. Elles offrent au pays bénéficiaire la plus grande liberté possible dans le développement de ses importations de produits canadiens, en même temps qu'un soutien de sa balance des paiements. Les accords les concernant se contentent souvent de préciser ce pour quoi les lignes de crédits *ne peuvent pas* être utilisées: pour l'achat de biens de luxe, par exemple, ou de biens n'ayant pas la valeur ajoutée canadienne exigée pour l'aide bilatérale, ou pouvant servir à des fins militaires, etc. Dans les limites établies par l'ACDI, les exportateurs canadiens peuvent vendre des produits très divers aux secteurs public ou privé des pays en développement. L'ACDI règle la facture du fournisseur canadien, l'acheteur du pays bénéficiaire payant son gouvernement en devises locales.

Cette forme de coopération, offerte à des pays dont le développement est bien planifié et assuré par des méthodes efficaces, a entraîné, pour l'année 1976-1977, des décaissements supérieurs à 27 millions de dollars.

La formule employée n'est pas sans ressembler à celle de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) — sauf, naturellement, en ce qui concerne l'élément de libéralité dont l'ACDI doit assortir la sienne. L'approche multidimensionnelle préconisée dans la *Stratégie canadienne de développement pour 1975-1980* est facilitée par cette similitude. Pour des raisons différentes (raisons écono-

miques dans un cas, conformité aux normes du développement dans l'autre), la SEE et l'ACDI ont conclu des accords de financement parallèle en faveur de pays en développement tels que l'Algérie, l'Indonésie et la Côte d'Ivoire. Ce cofinancement s'accommode de la participation du secteur privé canadien et même étranger.

Incitation aux préinvestissements et coopération industrielle

Consciente de l'importance des investissements et de la coopération industrielle pour le développement du Tiers-monde, l'ACDI a créé, en 1970, une direction qui s'efforce de faciliter et d'encourager la participation du secteur privé canadien au progrès d'économies productives dans les pays qui souhaitent obtenir la coopération du Canada. Un programme d'incitation aux investissements a d'abord été établi pour que les hommes d'affaires et les industriels canadiens fassent des études exploratoires et des études de faisabilité dans le Tiers-monde. Les frais d'une visite exploratoire sont pris en charge par l'ACDI jusqu'à concurrence de 2 500 dollars, ceux d'études de faisabilité plus poussées, sont remboursés à 50 p. cent jusqu'à concurrence de 25 000 dollars.

En 1976, la Direction de l'industrie et du commerce de l'ACDI a étendu son action en lançant le *Programme expérimental de coopération industrielle*. Les services d'experts-conseils ont été retenus pour étudier des projets industriels donnés dans neuf pays en développement: l'Algérie, la Barbade, la Colombie, l'Indonésie, la Jamaïque, la Malaisie, le Pérou, les Philippines et la Tunisie. A leur retour au Canada, les équipes d'experts-conseils ont soumis des projets au secteur privé canadien. Après examen, quelques mois plus tard, 40 projets en étaient au point où les responsables d'entreprises canadiennes avaient soit rencontré leurs homologues du Tiers-monde ou prévoyaient le faire sous peu. La collaboration envisagée comprenait des participations dans des entreprises mixtes, des accords de licence, de l'assistance technique ou de commercialisation.

Par divers moyens, à la faveur de colloques particuliers, la Direction de l'industrie et du commerce de l'ACDI informe les milieux d'affaires et les industriels canadiens des possibilités que leur offrent les différents pays en développement et des conditions dans lesquelles leurs activités peuvent s'y exercer. Les pays du Tiers-monde peuvent eux-mêmes obtenir des renseignements sur les sociétés cana-

diennes qui manifestent de l'intérêt pour eux. En six ans, l'ACDI a suscité des investissements de 3.8 millions de dollars dans divers pays en développement.

Secours d'urgence

Il est une forme d'aide publique dont, d'une façon générale, on souhaiterait se passer. Il s'agit des secours d'urgence. Malheureusement, des désastres naturels ou causés par l'homme en rappellent chaque année la nécessité. Ils créent des besoins soudains et cruciaux en médicaments, en vivres, en abris et en une foule d'autres choses. En raison de l'ampleur et de l'urgence des interventions, l'aide de l'État doit inévitablement s'ajouter à celle que prodiguent généreusement les organisations bénévoles. C'est alors, généralement, grâce aux avions des Forces armées canadiennes que l'ACDI apporte rapidement des aliments ou d'autres produits à des populations sinistrées pour qui des délais de livraison seraient des arrêts de mort. Le rôle de l'ACDI elle-même tient à deux faits que les désastres mettent cruellement en relief; à savoir, premièrement, que les plus démunis sont ceux qui souffrent le plus des désastres survenant dans les pays sous-développés et, deuxièmement, que les secours d'urgence doivent souvent être intégrés à des programmes non seulement de redressement mais également de développement socio-économique de ces pays. Au cours de l'année 1976-1977, l'ACDI a consacré 4 millions de dollars aux secours d'urgence, dont une subvention de 2 millions versée au titre du programme des Nations unies destiné à aider les victimes de la guerre civile en Angola.

Conclusion

Voici donc les moyens divers et nombreux que le Canada utilise pour coopérer au développement du Tiers-monde et mettre à sa disposition dans cette vaste entreprise, ses riches ressources humaines et matérielles. Conformément à la *Stratégie de coopération pour 1975-1980*, l'Agence canadienne de développement international s'efforce de favoriser le rattrapage socio-économique des pays et des populations les plus défavorisés.

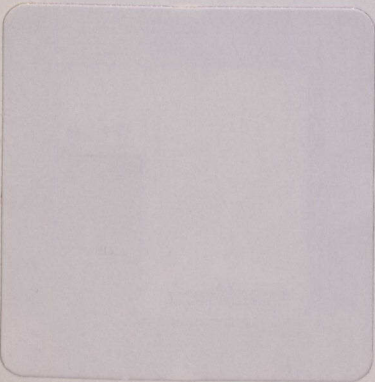
L'aide publique canadienne n'est apportée, évidemment, qu'aux pays qui la demande. Parmi les projets qui lui sont soumis, le Canada et son agence de coopération retiennent, de préférence, ceux qui favorisent l'autosuffisance et la satisfaction des besoins humains

essentiels. Ayant choisi pour objectif ces exigences premières qui font l'unanimité sur le plan international, le Canada non seulement participe avec efficacité et dans le sens souhaitable au développement du Tiers-monde mais il apporte également sa contribution au rapprochement Nord-Sud.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007210 9





Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

ISSN 0701-8584

